



# Position de la CRPM sur les Stratégies européennes de dimension macro-régionale

Approuvée par le Bureau politique de la CRPM – 10 mars 2017 – Gozo (Malte)

## CONTEXTE

En 2012, la CRPM a créé une Task Force Macro-régions, afin de suivre les avancées des stratégies macro-régionales et des bassins maritimes. Grâce à leur longue expérience en matière de coopération au sein des différents bassins maritimes de l'UE, les Commissions géographiques de la CRPM sont des acteurs clés et à l'origine de nombreuses recommandations dans ce domaine.

En décembre 2016, la Commission a publié un rapport relatif à la [mise en œuvre des stratégies macro-régionales de l'UE](#). Ce document traite exclusivement des quatre stratégies macro-régionales existantes, sans envisager les stratégies des bassins maritimes ni les autres types de stratégies émergentes.

À l'heure où la période de programmation pour l'après-2020 est en préparation, la présente Position politique synthétise la position de la CRPM sur la dimension macro-régionale des stratégies de l'UE et les propositions pour tendre vers de plus grandes réussites.

## 1. Les Stratégies macro-régionales doivent porter leurs fruits

- **Les trois piliers des Stratégies macro-régionales**

A une période marquée par la montée en puissance de forces centrifuges en Europe, les Stratégies macro-régionales qui permettent une coopération renforcée autour de bassins de vie européens sont plus que jamais nécessaires.

La CRPM **exprime son soutien** à ces stratégies qui permettent de renforcer l'Europe d'aujourd'hui et façonner l'Europe de demain de trois façons :

1. En adoptant une **approche stratégique** de long terme sur une zone donnée,
2. En renforçant le **sentiment d'appropriation** des politiques européennes par les parties prenantes,
3. En permettant la mise en place **d'alliances et de partenariats** en Europe qui produisent des résultats concrets sur les territoires.

La CRPM, fondée en 1973, a très tôt compris l'intérêt de se structurer autour de sous-ensembles pertinents via la création des Commission Géographiques dès 1989.

Depuis, la CRPM a prouvé que la coopération entre les Régions est plus efficace lorsqu'elle s'appuie sur des territoires qui partagent des défis maritimes similaires. L'idée que les défis communs appellent des solutions conjointes est désormais largement acceptée.

## 2. Une approche claire et cohérente

La CRPM demande depuis longtemps une définition flexible des stratégies macro-régionales, bénéficiant aux territoires. Le Rapport de la Commission relatif à la [mise en œuvre des stratégies macro-régionales de l'UE](#) de décembre 2016 met en lumière la nécessité de les envisager de manière conjointe.

- **Des Stratégies mieux coordonnées au niveau européen**

A l'heure actuelle, il existe des Stratégies macro-régionales pour la Baltique, le Danube et les Alpes, une Stratégie maritime pour l'Atlantique, une Stratégie hybride maritime puis macro-régionale dans l'Adriatique, une « Synergie » pour la Mer Noire et une « Initiative » pour la Méditerranée occidentale.

Toutes ces stratégies partagent un même objectif : renforcer la coopération entre acteurs autour d'un espace considéré. Cependant, étant décentralisées, ces stratégies peuvent souffrir d'un manque de coordination au niveau européen.

Afin d'éviter un isolement des actions engagées au sein de chaque espace macro-régional, la **CRPM appelle à la création d'une Task Force transversale « Stratégies à dimension macro-régionale » entre les différentes Directions Générales de la Commission européenne.**

## 3. Des synergies et efforts financiers généralisés

- **Ajuster les programmes Interreg**

L'expérience au sein des Commissions géographiques de la CRPM montre que les acteurs intéressés par les Stratégies intégrées se tournent le plus fréquemment vers les programmes de la Coopération Territoriale Européenne (CTE) pour mettre en œuvre des projets macro-régionaux. A

titre d'exemple, 425 propositions ont été soumises au premier appel du programme Espace Atlantique en 2016.

Or, ces programmes ne sont pas toujours alignés sur les Stratégies intégrées européennes. Si le Programme Opérationnel (PO) MED a choisi d'inclure une priorité sur « la promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace MED », ce n'est pas le cas pour la plupart des zones concernées par des Stratégies.

De plus, ces programmes transnationaux sont les moins bien dotés de la CTE. Le budget global des 15 programmes transnationaux (sur 103 programmes au total) représente à peine 2.1% de l'enveloppe totale dédiée à la Coopération au sein de la Politique de Cohésion.

Pour ces raisons, la CRPM appelle à un vrai ajustement des programmes Interreg, **selon trois modalités** :

1. **Renforcer le budget** de l'enveloppe « Coopération » au sein de la Politique de cohésion, en particulier pour les programmes transnationaux,
2. Prévoir un **meilleur alignement géographique** entre les programmes transnationaux et les Stratégies macro-régionales ou maritimes existantes,
3. Prévoir un **meilleur alignement thématique** entre les Programmes Opérationnels et les Plans d'Actions des Stratégies correspondantes.

Ces mesures simples permettront de répondre aux attentes des porteurs de projets, mais aussi de renforcer les synergies entre les Stratégies intégrées et les Programmes européens de coopération.

- **Renforcer les synergies au sein des programmes de l'UE gérés au niveau central**

Au-delà des programmes de coopération territoriale, les fonds thématiques européens doivent permettre de mieux financer des projets macro-régionaux.

A ce titre, la CRPM se félicite de la mise en place d'appels à proposition « Croissance Bleue » au sein du Programme de recherche européen « Horizon 2020 ».

De même, le lancement de trois appels « Blue Careers », « Blue Labs » et « Blue Technology » par la DG Mare dans le cadre du programme de travail 2016 du Fonds pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est un signal positif.

Ces appels peuvent permettre de financer des projets à dimension macro-régionales dans les bassins maritimes européens. Néanmoins, **une meilleure structuration** est nécessaire pour renforcer les synergies entre les Plans d'Actions et les différents fonds et programmes européens gérés directement par la Commission, notamment :

- Programme de recherche Horizon 2020
- Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
- Programme pour la Compétitivité des Entreprises et des PME (COSME)
- Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)
- Programme LIFE

La CRPM a **deux propositions** pour renforcer le lien entre ces programmes et les macro-régions :

1. Inclure une **référence spécifique** à la dimension macro-régionale dans les appels à projets existants,
2. Préparer des **appels à projets** spécifiquement orientés vers les Stratégies intégrées.

Au-delà, des ressources additionnelles pourront être proposées par la **Banque Européenne d'Investissement** (BEI) ou d'autres institutions financières afin de créer un effet de levier et attirer des fonds, notamment privés.

- **Instaurer des incitations pour les principaux Fonds européens structurels et d'investissements (FESI)**

Cogérés au niveau national ou régional, les Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) sont également un outil crucial de la mise en œuvre des Stratégies macro-régionales.

Pour autant, une étude menée en 2016 dans tous les Programmes Opérationnels régionaux du Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) des Régions de la Commission Arc Atlantique de la CRPM a montré que si les autorités de gestions mentionnent l'existence d'une Stratégie maritime, aucun PO ne prévoit d'axes spécifiques pour mettre en œuvre son Plan d'Action.

Cela s'explique par le fait qu'aucune incitation n'est proposée aux autorités de gestion pour encourager les porteurs de projets à développer des projets à dimension macro-régionale.

Afin de remédier à cette situation, **la CRPM propose de mettre en place des outils incitatifs pour tous les fonds FESI, notamment :**

1. **Un bonus de cofinancement de l'ordre de 5%** pour tous les projets de coopération répondant aux priorités de la Stratégie concernée,
2. **Faciliter la mobilisation, par les porteurs de projets, de l'article 70 du [Règlement général](#)** de la politique de cohésion, permettant des actions en dehors de la zone couverte par le programme, que cet article ait été ou non activé par l'autorité de gestion,
3. **Evaluer l'intérêt de l'outil d'Investissement Territorial Intégré (ITI)** pour concentrer les fonds ESI autour des objectifs d'une Stratégie à dimension macro-régionale.

A ce titre, la CRPM établira des propositions dans sa future note politique de juin 2017 sur l'avenir de la politique régionale européenne.

## 4. Synergies et engagement intelligent

Les stratégies de spécialisation intelligente (S3) sont un outil permettant aux Régions d'affecter les FESI de façon à accroître la compétitivité en Europe. A titre de condition *ex-ante* de la politique de cohésion de l'UE, la S3 permet aux Régions de connaître leurs points forts et de lutter contre leurs handicaps. Elle peut également les aider à identifier des partenaires potentiels pour concevoir des projets ascendants transnationaux sur les enjeux communs.

Cette approche peut donc s'appliquer à l'échelle macro-régionale, comme cela est déjà engagé en Baltique. En effet, en 2016, un Réseau d'autorités de gestion du FEDER a été créé entre les États membres de la région mer Baltique. Par le biais de ce réseau, les autorités de gestion ambitionnent d'initier une collaboration transnationale, en complément des programmes Interreg, afin d'élaborer des possibilités de financement alternatives pour mettre en œuvre la stratégie de l'UE pour la région mer Baltique (EUSBSR).

Cette bonne pratique nous amène à identifier **deux recommandations pour soutenir la croissance et l'emploi dans les zones macro-régionales :**

1. Réfléchir à l'établissement de **Stratégies de Spécialisation Intelligentes** à l'échelle macro-régionale,
2. Renforcer **l'implication, notamment financière, des Etats** concernées par ces Stratégies.

Cette mise en commun des S3 et des fonds nationaux permettra de maximiser l'impact des Stratégies à dimension macro-régionale sur les territoires.

## RECOMMANDATIONS

Dans cette optique, le Secrétariat général de la CRPM recommande ce qui suit :

- la mise en place d'une Task Force « Stratégies à dimension macro-régionale » entre les Directions Générales concernées au sein de la Commission européenne ;
- de renforcer et d'ajuster les Programmes Interreg de Coopération Territoriale, en particulier les Programmes Transnationaux (volet B) ;
- d'améliorer les synergies entre les fonds sectoriels directement gérés par la Commission et les Stratégies intégrées ;
- de prévoir des dispositifs clairs et simples à mettre en œuvre pour les autorités de gestion des FESI afin que les PO incluent des bonus pour les projets à dimension macro-régionale ;
- de renforcer l'implication, notamment financière, des Etats dans la coopération transnationale ;
- de poursuivre les réflexions autour des Stratégies de Spécialisations Intelligentes à l'échelle macro-régionale.



**Personne à contacter** : Pauline CAUMONT, Secrétaire Exécutif de la Commission Arc Atlantique de la CRPM, en charge de la Task Force Macro-Régions

**Email** : [pauline.caumont@crpm.org](mailto:pauline.caumont@crpm.org)

**La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.**

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

**[www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)**

#### **CONTACT :**

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes  
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels  
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: [Secretariat@crpm.org](mailto:Secretariat@crpm.org); Website: [www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)

**Réf. : CRPMPPP170002**